

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISSON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Commande artistique 2ème phase tramway. Réalisation de l'oeuvre "Les Fées" d'Antoine Dorotte : station "Lagardette Bassens Carbon Blanc". Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le conseil de Communauté a approuvé, lors de sa séance du 15 février 2002, le principe d'un accompagnement artistique du projet de tramway et l'engagement d'un programme de commande d'oeuvres d'art contemporain.

A l'issue d'une première phase de commande qui s'est achevée en 2009, le bureau du conseil de Communauté urbaine du 6 mai 2010 a validé l'engagement d'une nouvelle commande sur les communes de Bassens, Carbon-Blanc, Bègles, Floirac et Mérignac. Cette commande s'inscrit dans la procédure de commande publique du ministère de la culture et dispose d'un budget réservé de 913 000 € HT.

Les travaux de repérages de cette commande menés par le comité artistique et les discussions qui ont été menées au sein de son comité de pilotage ont permis de retenir le site de la station "Lagardette Bassens Carbon-Blanc" pour une intervention artistique. Un appel à candidatures pour la réalisation d'une œuvre sur ce site a été lancé au mois de juin 2011. Il a permis de sélectionner deux artistes et de leur confier à chacun une étude de réalisation d'une œuvre.

Au regard de ces études, remises le 29 février 2012, le comité de pilotage de la commande, réuni le 16 mars 2012 a décidé, avec l'accord des communes de Bassens et de Carbon-Blanc, de retenir le projet d'oeuvre «Les fées», d'Antoine Dorotte.

«Les fées» sont une sculpture monumentale d'une dizaine de mètres de haut, recouverte de plaques de zinc et munie d'un dispositif d'éclairage. Elle fait directement référence au patrimoine industriel qui façonne les rives de l'estuaire et s'attache à conjuguer les sentiments d'angoisse et d'espérance que les mythes du progrès et des techniques génèrent dans l'imaginaire collectif. À la croisée du réel et du fantasme, de la science et de l'affabulation, elle puise ses référents dans la culture populaire, le cinéma fantastique, la science-fiction, le rock ou la bande dessinée. Son coût prévisionnel est de 219 200 € HT.

Le projet a été validé par la commission consultative de la commande publique le 23 mai 2012 et fait l'objet d'une proposition de cofinancement de l'Etat d'un montant de 90 000 €.

La réalisation de l'oeuvre, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Bordeaux, passe aujourd'hui par la signature d'un contrat avec l'artiste Antoine Dorotte qui fera son affaire de choisir et de faire agréer par la CUB les sous-traitants à même de passer à la phase de construction proprement dite.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales, article 5215-19

VU le code des marchés publics, article 30

VU le budget de Communauté urbaine de Bordeaux, exercice 2012

VU le contrat d'étude conclu avec l'artiste Antoine Dorotte en date du 21 décembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Il est aujourd'hui nécessaire et possible d'engager la phase de réalisation de l'oeuvre «Les fées», d'Antoine Dorotte sur le site de la station "Lagardette Bassens Carbon-Blanc".

DECIDE

Article 1 : de solliciter l'Etat pour le versement du cofinancement de l'oeuvre, soit 90 000 €.

Article 2 : d'autoriser le président à signer avec l'artiste Antoine Dorotte le contrat pour la réalisation de l'oeuvre «Les fées» sur le site de la station «Lagardette Bassens Carbon-Blanc» ainsi que toutes les pièces qui en seront la conséquence.

La recette en résultat sera inscrite au budget «transport» ; année 2012 ; chapitre 13 ; article 13110032 ; programme TW20 ; CRB GD00.

La dépense en résultat sera inscrite au budget «transport» ; année 2012 ; chapitre 23 ; article 23180102 ; programme TW20 ; CRB GD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2012